



**Bécancour**

1045, avenue Nicolas-Perrot  
Secteur Bécancour  
Ville de Bécancour (Québec)  
G9H 3B7

**Tél. : (819) 294-6010**  
Télécopieur : (819) 294-6020

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

La mission du CIEL-Bécancour est de favoriser la création et le maintien d'emplois par l'encouragement financier au démarrage et à la consolidation d'entreprise.

Pour réaliser cette mission, CIEL-Bécancour peut prêter sans intérêt jusqu'à 4000\$ aux conditions suivantes :

- ❖ L'emprunteur doit devenir membre du CIEL-Bécancour;
- ❖ L'emprunteur doit résider et doit avoir sa place d'affaires sur le territoire de Ville de Bécancour;
- ❖ L'emprunteur doit être âgé entre 18 et 40 ans;
- ❖ L'emprunteur doit présenter un projet de démarrage, de consolidation ou d'expansion d'entreprise créant et/ou maintenant au moins un emploi et joindre son plan d'affaires, si existant;
- ❖ L'emprunteur s'engage personnellement et sur son honneur à rembourser le prêt accordé selon le contrat établi dans un délai maximal de 24 mois.

❖ Le formulaire de demande de prêt est disponible au :

C.I.E.L. – Bécancour inc.  
1045, av. Nicolas-Perrot, Bureau  
Secteur Bécancour (Ville de Bécancour)  
819-294-6010

- ❖ L'emprunteur doit remplir et signer ce formulaire et le remettre à l'adresse ci-haut;
- ❖ Le conseil d'administration du CIEL-Bécancour rendra sa réponse dans les 30 jours du dépôt du formulaire après la tenue d'une rencontre de l'emprunteur avec le comité d'analyse des demandes.
- ❖ Quand un prêt est accordé, des frais d'ouverture de dossier au montant de 30\$ doivent être acquittés par l'emprunteur.